



Carte de pêche 2026 des structures associatives de la pêche de loisir

Produits	Description	Tarif	
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.	CPMA	41,80 €
		FDAAPPMA	27.20 €
		AAPPMA	18.00 €
		TOTAL	87,00 €
Carte InterFédérale CHI / EHGO / URNE	Carte annuelle InterFédérale « personne majeure ». Carte réciprocitaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. La carte InterFédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE. Tarif harmonisé : 114€	CPMA	41,80 €
		FDAAPPMA	27.20 €
		AAPPMA	18.00 €
		GR	27.00 €
		TOTAL	114,00 €
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.	CPMA	6,40 €
		FDAAPPMA	6.10 €
		AAPPMA	14.50 €
		TOTAL	27,00 €
Carte Découverte -12ans	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Tarif harmonisé : 8€	CPMA	1,00 €
		FDAAPPMA	2.00 €
		AAPPMA	5.00 €
		TOTAL	8.00 €
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Tarif harmonisé : 42€	CPMA	19,60 €
		FDAAPPMA	8.20€
		AAPPMA	14.20€
		TOTAL	42,00 €
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. <i>Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.</i> <i>Doit y figurer expressément le jour de validité.</i>	CPMA	5.20 €
		FDAAPPMA	4.80 €
		AAPPMA	5.00 €
		TOTAL	15.00 €
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, Disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. <i>Reçoit la CPMA « Hebdomadaire » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.</i> <i>Doivent y figurer expressément les jours de validité.</i> Tarif harmonisé : 36.50€	CPMA	14,40 €
		FDAAPPMA	7.80 €
		AAPPMA	14.30 €
		TOTAL	36.50 €
PassPêche Majeur	Le « PassPêche » est utilisé dans le cadre d'animations journalières organisées par les Fédérations Départementales et les AAPPMA. Prix unique : 1€ (RMA destinée à l'Agence de l'eau) <i>(Pas de timbre CPMA « Journalière »)</i> Délivré uniquement par les Fédérations départementales.	RMA	1,00 €
		FDAAPPMA	0,00 €
		AAPPMA	0,00 €
		TOTAL	1,00 €
PassPêche Mineur	Le « PassPêche » est utilisé dans le cadre d'animations journalières organisées par les Fédérations Départementales et les AAPPMA. Prix unique : 1€ (Gestion FD/AAPPMA) <i>(Pas de timbre CPMA)</i> Délivré uniquement par les Fédérations départementales.	CPMA	0,00 €
		FDAAPPMA	
		AAPPMA	
		TOTAL	1,00 €

Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

108/110 rue Saint-Maur – 75011 PARIS – Téléphone 01 48 24 96 00

E-Mail : contact@cartedepeche.fr – Site Internet : **cartedepeche.fr**